



Salariés et employeurs, quelques conseils pour prévenir les chutes :

- 1. Prenez le temps** de repérer les situations à risques : obstacles au sol, pièces encombrées ou mal éclairées.
- 2. Planifiez** les tâches avant de commencer l'intervention.
- 3. Dégagez l'espace** pour ne pas être gêné dans les déplacements.
- 4. Rangez** le matériel dans un endroit facilement accessible.
- 5. Évitez la précipitation** lors de vos déplacements.
- Portez des chaussures qui **maintiennent vos chevilles**.
- 7. Préférez** des vêtements qui ne gênent pas les mouvements effectués dans votre travail.

La chute n'est pas seulement un accident domestique, c'est aussi un accident du travail soumis à déclaration. Si vous tombez, informez votre employeur, il lui appartient de faire la déclaration d'accident du travail.

Prévenir le risque de chute : parlez-en avec votre employeur,

c'est le bon interlocuteur. Il déterminera avec vous les meilleures solutions pour les éviter.



En cas d'accident

Appelez le :

15	SAMU
18	Pompiers
112	Urgence européenne

Pour en savoir plus : www.servicesalapersonne.gouv.fr

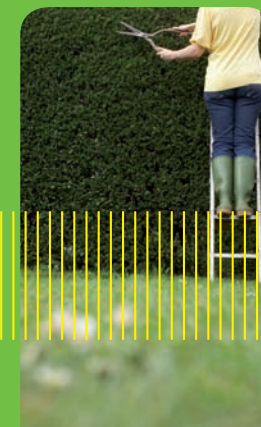
www.risquesprofessionnels.ameli.fr

www.inrs.fr

Ont participé à l'élaboration de ce dépliant :

ADESSA	www.federation-adessa.org
FEPEM	www.fepem.fr ,
FESP	www.fesp.asso.fr ,
IRCEM	www.ircem.com ,
UNA	www.una.fr

SERVICES À LA PERSONNE Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions



Pour prévenir les chutes au travail

Conception : PLAN DÉFI 2010 - Chutes / INRS ED 4193 - Crédits photos : Getty - Mars 2010



A domicile,
un accident
du travail
sur trois
est dû à
une chute

Les conséquences des chutes sur la santé sont souvent graves

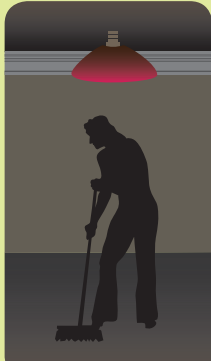


- Contusions multiples au niveau des bras et des épaules
- Plaies principalement à la main et à la tête.
- Entorses aux poignets, coudes, épaules, chevilles, genoux...
- Fractures aux mains, poignets, coudes, épaules.
- Certaines chutes peuvent laisser des séquelles.

En cas
de blessure
ou de douleur :
**CONSULTEZ
VOTRE
MÉDECIN**

Ensemble,
soyez vigilants
à l'environnement
de travail

Employeurs,
agissez pour
protéger la santé
de votre salarié



Adopter un éclairage
suffisant dans la maison.



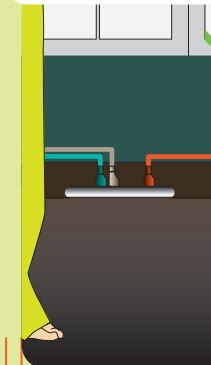
Porter des chaussures
adaptées et avec
de bonnes semelles.



Dégager les voies et
pièces de passage,
sécuriser la circulation.



Eviter les fils électriques
au sol, les fixer
sur les plinthes.



Proposer un escabeau
stable et adapté.

